



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 162 b) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées  
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force  
intérimaire des Nations Unies au Liban**

### **Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	483 000 000
Dépenses de 2017/18	482 533 400
Solde inutilisé de 2017/18	466 600
Crédit ouvert pour 2018/19	474 406 700
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 <sup>a</sup>	474 342 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	64 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	485 178 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(275 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	484 902 600

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2019.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 mars 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755), les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la FINUL en particulier sont examinées au paragraphe 4 du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution 71/307, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 483 millions de dollars (montant net : 470 759 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 482 533 400 dollars (montant net : 469 647 700 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé de 466 600 dollars, en chiffres bruts, représente 0,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné de dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (884 500 dollars, soit 1,3 %) et de dépenses supérieures aux prévisions au titre : a) du personnel militaire et de police (179 000 dollars, soit 0,1 %) ; b) du personnel civil (238 900 dollars, soit 0,3 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/627).

3. Il ressort du rapport sur l'exécution du budget que, durant l'exercice 2017/18, un montant total de 432 000 dollars a été transféré de la catégorie III (Dépenses opérationnelles), aux catégories I (Militaires et personnel de police) (184 000 dollars) et II (Personnel civil) (248 000 dollars). La réaffectation de fonds à la catégorie I s'explique par le fait que les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents ont été plus élevées que prévu. La réaffectation de fonds à la catégorie II est due à l'application, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, du barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie III dans la mesure où les montants nécessaires au titre des opérations aériennes ont été inférieurs aux prévisions, du fait de dépenses contractuelles moindres liées à l'hélicoptère du secteur privé (*ibid.*, par. 30). On trouvera à la section IV ci-dessous, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/735), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FINUL, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que, de l'avis du

Bureau des services de contrôle interne, la vérification des effectifs militaires était inadéquate. Après avoir examiné les rapports mensuels sur les effectifs militaires, le Bureau avait constaté que, pour 20 des 28 pays fournisseurs de contingents, le nombre de militaires déployés était supérieur à l'effectif autorisé. La FINUL a par la suite fait savoir que ces différences s'expliquaient par le chevauchement des effectifs militaires entrants et sortants. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration élabore à l'intention des missions des directives concernant l'harmonisation des contrôles internes et des procédures de vérification (ibid., par. 250 à 255). Par ailleurs, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les fonctions de secrétariat du Comité local de contrôle du matériel, qui examine en toute indépendance les comptabilisations en pertes et les cessions, n'étaient pas assurées par le fonctionnaire compétent (ibid., par. 331). **Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les missions, qui ont été acceptées par le Secrétaire général, seront appliquées dans les meilleurs délais.**

### III. Informations relatives à l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et celles prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019 les dépenses se chiffraient à 378 864 800 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total estimatif des dépenses devrait s'élever à 474 342 700 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 64 000 dollars.

6. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les effectifs militaires et civils de la FINUL au 28 février 2019, comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	15 000	10 151	32,3
<b>Personnel civil</b>			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	253	237	6,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	49	42	14,3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	585	541	7,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	0,0

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 9 435 965 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 9 201 760 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 234 205 000 dollars. Au 27 février 2019, les liquidités dont disposait la Force s'élevaient à 185 035 000 dollars, soit un montant suffisant pour couvrir la réserve

opérationnelle de trois mois de 49 170 000 dollars (non compris les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses relatives aux contingents jusqu'en octobre 2018 avaient été réglées. Au 31 janvier 2019, le matériel appartenant aux contingents avait été certifié et payé jusqu'en septembre 2018, ce qui laissait un solde de 28 422 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2019, un montant de 22 893 000 dollars avait été versé pour régler 547 demandes depuis la création de la Force ; 14 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat de la FINUL a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#). La prorogation la plus récente du mandat, jusqu'au 31 août 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2433 \(2018\)](#) du 30 août 2018.

10. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour l'exercice 2019/20 sont résumées aux paragraphes 6 à 19 du rapport du Secrétaire général ([A/73/735](#)).

### B. Ressources nécessaires

11. Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 485 178 300 dollars, soit une augmentation de 10 771 600 dollars (2,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette évolution s'explique par l'effet combiné des augmentations proposées au titre du personnel militaire et de police (4 845 800 dollars, soit 1,4 %), du personnel civil (1 007 500 dollars, soit 1,1 %) et des dépenses opérationnelles (4 918 300 dollars, soit 12,6 %). On trouvera, respectivement aux sections II et IV du projet de budget ([A/73/735](#)), des renseignements détaillés sur les ressources financières proposées et une analyse des variations.

#### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2018/19 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Contingents	15 000	15 000	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élèvent à 348 085 400 dollars, soit une augmentation de 4 845 800 dollars (1,4 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par : a) la hausse du taux de remboursement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 ; b) la diminution du montant estimatif de l'ajustement des taux de remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents, qui manque ou n'est pas opérationnel, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée ; c) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du matériel appartenant aux contingents, résultant du déploiement de matériel majeur en parfait état de fonctionnement et de la baisse du coût du soutien logistique autonome ; d) les ressources effectivement prévues pour le Groupe d'intervention navale dans les lettres d'attribution. Cette augmentation serait en partie compensée par une diminution des crédits demandés, due à l'application d'un taux de vacance plus élevé (31,0 %, contre 30,7 % en 2018/19 (ibid., par. 57 et 58).

**13. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le personnel militaire et de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	253	255	2
Administrateurs recrutés sur le plan national	49	48	(1)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	585	585	–
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	0	(2)
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>888</b>	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

14. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élèvent à 93 264 300 dollars, soit une augmentation de 1 007 500 dollars (1,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur les plans international et national en raison : a) de l'application d'un barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national ; b) de l'application de taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 15 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre 6 % et 25,5 %, respectivement, en 2018/19 ; c) de la création proposée d'un poste d'administrateur général chargé de la coordination (D-1). L'augmentation des ressources nécessaires serait en partie compensée par la suppression proposée d'un poste de conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies (P-4) et d'un poste d'analyste de l'information (administrateur recruté sur le plan national), ainsi que par la diminution des dépenses communes de personnel prévues pour le personnel recruté sur le plan international, estimées à partir des montants effectifs moyens de l'exercice en cours, sur une base mensuelle. (ibid., par. 59 et 60).

### Taux de vacance de postes et postes vacants

15. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil, y compris : a) pour 2017/18, les taux de vacance de postes moyens prévus et effectifs ; b) pour 2018/19, le taux prévu au budget, le taux moyen effectif pour la période de sept mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 janvier 2019 et le taux effectif au 31 janvier 2019 ; et c) le taux de vacance de postes appliqué pour estimer les besoins pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) inférieurs au taux moyen effectif et au taux effectif au 31 janvier 2019 pour le personnel recruté sur le plan international : b) supérieurs au taux moyen effectif et au taux effectif au 31 janvier 2019 pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; et c) supérieurs au taux moyen effectif mais inférieur au taux effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Taux de vacance de postes

(Pourcentages)

	2017/18		2018/19			2019/20
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen (1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 janvier 2019)	Taux effectif (1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 janvier 2019)	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	5,5	5,1	6,0	6,7	5,5	5,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	40,4	27,5	25,5	14,3	12,2	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,6	6,3	7,0	6,8	7,2	7,0

16. En ce qui concerne les postes vacants, le Comité consultatif a été informé qu'au 8 mars 2019, 66 postes étaient vacants, dont 16 postes soumis à recrutement international et 50 postes soumis à recrutement national. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a également été informé que neuf postes d'agent recruté sur le plan national, dont six postes d'agent des services généraux et trois postes d'administrateur recruté sur le plan national, étaient vacants depuis plus de deux ans (voir annexe). D'après les informations fournies, il est proposé de supprimer un poste d'analyste de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et huit postes sont à différents stades de recrutement, dont un poste de fonctionnaire de l'information pour lequel un processus de reclassement a été mené à bien et deux postes, un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'électricien, pour lesquels des candidats ont déjà passé un entretien.

17. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets de maintien de la paix, l'Assemblée générale a constamment demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme aussi son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45).

18. Le Comité consultatif souligne qu'il convient de réexaminer la question de la nécessité de maintenir les postes vacants depuis deux ans ou plus et de

**proposer leur maintien avec une nouvelle justification ou leur suppression dans les propositions budgétaires ultérieures (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne le poste qui a été reclassé et les deux postes pour lesquels des candidats ont été reçus en entretien, le Comité compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement de leur recrutement seront communiquées en même temps.**

### **Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

19. En ce qui concerne le personnel civil, 888 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20, dont 255 postes soumis à recrutement international et 633 postes d'agent recruté sur le plan national (48 postes d'administrateur et 585 postes d'agent des services généraux). Le tableau d'effectifs proposé prend en compte la création d'un poste de la classe D-1, la transformation de deux postes de temporaire de la classe P-3 en postes permanents et la suppression de deux postes (1 poste P-4 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), ce qui se traduit par une réduction nette de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national par rapport aux effectifs approuvés pour 2018/19.

20. Le Secrétaire général propose la création, au Bureau du Chef de la mission et commandant de la force, d'un poste d'administrateur général chargé de la coordination (D-1), dont le titulaire aiderait le Chef de la mission et commandant de la force à s'acquitter de ses responsabilités transversales qui couvrent les trois piliers composant la structure de la FINUL. Cet appui porterait en particulier sur la planification stratégique des aspects transversaux, la coordination des politiques, la prise de décisions au plus haut niveau et la gestion de l'information. L'administrateur général veillerait également à l'harmonisation des priorités et des capacités d'appui et assurerait la liaison avec toutes les composantes de la Force en vue, d'une part, de leur donner des conseils sur les meilleures pratiques qui permettraient d'atteindre les objectifs et les priorités de la Force et d'autre part, de veiller à l'application de ces pratiques (A/73/735, par. 31 et 32).

21. Le Comité consultatif note encore que la dotation actuelle en effectifs civils de la Force prévoit déjà trois hauts fonctionnaires de la classe D-2 (1 commandant adjoint de la Force, 1 Chef adjoint de la mission et 1 Directeur de l'appui à la Mission) qui, à son avis, pourraient remplacer et aider le Chef de la mission et commandant de la Force à s'acquitter de ses fonctions de coordination et d'intégration. Il note également que la FINUL est principalement composée de militaires, y compris un commandant adjoint de la Force (voir aussi A/72/789/Add.5, par. 21). **Le Comité recommande donc que la création proposée du poste d'administrateur général chargé de la coordination (D-1) ne soit pas approuvée. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

22. S'agissant de la suppression proposée du poste de conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies (P-4) au Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles à Beyrouth, le Secrétaire général indique que ce poste avait été créé lorsque l'on envisageait de mettre en place une composante Police des Nations Unies à l'appui d'un dispositif de sécurité supervisé par la police. Cette composante n'ayant jamais été créée, le Secrétaire général estime que le poste n'est plus nécessaire (A/73/735, par. 39). Lorsque, dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait proposé de réaffecter le poste, le Comité consultatif avait été informé qu'en l'absence d'une composante Police, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies avait assuré la liaison avec les organismes libanais chargés de la sécurité des frontières et leur avait prodigué des conseils sur les questions liées à leurs attributions. Le Comité s'était prononcé contre la proposition de réaffectation du poste de conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies (A/72/789/Add.5,

par. 25) et l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/299, avait par la suite approuvé cette recommandation. **Le Comité consultatif continue de juger que le maintien de ce poste se justifie et recommande de ne pas approuver la proposition visant à supprimer le poste de conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies (P-4). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

23. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21 et 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives au personnel civil.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	38 910 300	43 828 600	4 918 300

24. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élèvent à 43 828 600 dollars, soit une augmentation de 4 918 300 dollars (12,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général propose des augmentations aux rubriques suivantes : Installations et infrastructures (3 177 000 dollars, soit 20,3 %), Transports terrestres (1 471 800 dollars, soit 33,6 %) et Communications et informatique (292 600 dollars, soit 4,6 %).

#### Installations et infrastructures

25. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour 2019/20 s'élèvent à 18 826 000 dollars, soit une augmentation de 3 177 000 dollars (20,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'explique principalement par : a) le projet de mise en œuvre de la première année du plan quinquennal de remplacement du matériel de la FINUL, à savoir le remplacement de 11 installations préfabriquées et de 1 076 climatiseurs, considérés comme étant trop vieux ou en trop mauvais état pour pouvoir être utilisés en toute sécurité ; b) la consommation de carburant prévue pour les groupes électrogènes, soit 15,6 millions de litres à un coût moyen plus élevé de 0,642 dollar par litre, contre 16,2 millions de litres à un coût moyen de 0,496 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. (A/73/735, par. 62). Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que les dépenses se sont élevées à 16 179 700 dollars pour 2017/18 et que, pour 2018/19, un montant de 10 064 000 dollars avait été engagé au 31 janvier 2019, contre un crédit de 15 649 000 dollars. **Compte tenu de la structure antérieure des dépenses, le Comité consultatif recommande une réduction de 300 000 dollars du montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures.**

26. En ce qui concerne le plan quinquennal de remplacement du matériel, le Secrétaire général indique dans son rapport que la Force a procédé à un examen complet d'où il est ressorti que plus de 50 % des biens de la FINUL avaient dépassé leur durée de vie utile. S'ils ne sont pas remplacés progressivement, plus de 90 % des biens de la Force dépasseront leur durée de vie utile à l'échéance de l'exercice 2023/24. En conséquence, la Force a élaboré un plan quinquennal de remplacement échelonné qui prévoit, au cours de la première année de mise en œuvre, non seulement le remplacement des installations préfabriquées et des climatiseurs, comme indiqué plus haut, mais aussi le remplacement de 42 véhicules légers de transport de passagers

ayant largement dépassé leur durée de vie utile et leur kilométrage limite (ibid., par. 16, 17 et 64). À sa demande, le Comité consultatif a reçu un exemplaire du plan. **Le Comité consultatif se félicite des dispositions prises par la FINUL pour élaborer un plan quinquennal complet de remplacement de ses biens et compte qu'un exemplaire de ce plan sera communiqué à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité estime que cette démarche pourrait être reproduite dans toutes les missions où une proportion importante de biens approche de la fin de sa vie utile.**

### **Communications et informatique**

27. Les ressources demandées au titre de la rubrique Communications et informatique pour 2019/20 s'élèvent à 6 637 000 dollars, soit une augmentation de 292 600 dollars (4,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par la hausse des coûts d'entretien du matériel de communications et d'informatique et des services d'appui en raison de l'augmentation du taux par utilisateur des services d'appui centralisés par rapport aux taux appliqués en 2018/19 (ibid. par. 65). Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, qu'il est également proposé d'augmenter de 155 900 dollars le montant des dépenses prévues au titre des logiciels, des licences et des redevances. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les augmentations proposées pour l'entretien du matériel, les logiciels, les licences et les redevances sont pleinement justifiées. Il recommande donc une réduction de 50 000 dollars du montant des ressources demandées au titre de la rubrique Communications et informatique.**

### **Voyages**

28. Suite à une demande d'explications, le Comité consultatif a reçu des éléments d'information concernant le respect, par la mission, de l'obligation d'effectuer à l'avance les réservations pour les voyages. Le Comité consultatif note que, pour 2017/18, le taux des réservations à l'avance a été de 46,4 % à la FINUL. **Le Comité prend note de la détermination avec laquelle la Force s'emploie à mettre en application la politique de réservation pour les voyages 16 jours à l'avance et l'encourage à persévérer dans cette voie.**

29. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 23, 25 et 27 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

### **Questions diverses**

#### *Services de détection des mines et de déminage*

30. Il est proposé d'affecter un montant de 1 295 800 dollars au financement des services fournis par le Service de la lutte antimines de l'ONU au Liban, en application d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (ibid., par. 52). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités de déminage menées par la Force comprenaient la détection des mines terrestres et des munitions non explosées, le déminage et la démolition et que le déminage revêtait un caractère essentiel pour le marquage de la Ligne bleue et la mobilité du personnel de la FINUL. Le Comité a également été informé qu'en 2018 environ 2 512 mines antipersonnel avaient été découvertes et détruites et 26 900 mètres carrés de terrain déminés. Pour l'exercice 2019/20, les moyens de déminage de la FINUL devraient permettre de déminer 7 000 mètres carrés supplémentaires de champs de mines et de détruire 1 500 mines antipersonnel

supplémentaires. **Le Comité consultatif note l'action que la FINUL et d'autres organismes des Nations Unies ne cessent de mener dans les domaines de la détection des mines et du déminage au Sud-Liban (voir également A/72/789/Add.5, par. 34).**

#### *Gains d'efficacité et initiatives écologiques*

31. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, pour 2019/20, les gains d'efficacité sont estimés à 802 500 dollars, dont 389 100 dollars au titre des installations et infrastructures, notamment du fait des gains résultant du remplacement des climatiseurs, des systèmes d'éclairage, de l'installation de panneaux solaires supplémentaires et de l'amélioration du rendement énergétique des générateurs (A/73/735, par. 42). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force prévoyait d'installer 100 panneaux solaires en 2019/20 et que, s'agissant des exercices précédents, les gains d'efficacité résultant de la production d'énergie solaire avaient été estimés à 96 690 dollars pour 2017/18 et à 60 767 dollars pour 2018/19. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives écologiques prises par la FINUL et encourage la Force à continuer d'améliorer les gains d'efficacité énergétique.**

#### *Équilibre entre les sexes*

32. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique la répartition du personnel de la FINUL par sexe. **Le Comité consultatif note le faible taux de représentation des femmes, en particulier aux échelons supérieurs de la catégorie du personnel recruté sur le plan international et dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et encourage la Force à renforcer leur représentation.**

#### **Répartition du personnel civil par sexe, au 30 juin 2018**

(Pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Personnel recruté sur le plan international		
P-5 et catégories supérieures	13	87
P-1 à P-4	43	57
SM	32	68
Administrateurs recrutés sur le plan national	48	52
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	25	75
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	0	100

## **V. Conclusion**

33. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/627). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 466 600 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 4 030 600 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

34. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section V du projet de budget (A/73/735). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 275 700 dollars et ramenées de 485 178 300 dollars à 484 902 600 dollars. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 484 902 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/627)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/735)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix et sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/776)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et sur le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/789/Add.5)
- Résolution 72/299 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1701 (2006) et 2433 (2018) du Conseil de sécurité

## Annexe

**Postes vacants à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban  
depuis plus de deux ans au 8 mars 2019**

<i>Composante</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Date de début de la vacance</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>
Centre d'analyse conjointe de la mission	Analyse de l'information (Affaires politiques)	AN	1 <sup>er</sup> juillet 2015	Poste vacant qu'il est proposé de supprimer en 2019/20
Section des finances et du budget	Administrateur adjoint (budget et finances)	AN	1 <sup>er</sup> juillet 2015	Recrutement en cours. Avis de vacance temporaire
Section de la communication stratégique et de l'information	Fonctionnaire de l'information	AN	1 <sup>er</sup> février 2017	Poste vacant. Reclassement du poste achevé et recrutement en cours
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Assistant (gestion de l'information)	GN	1 <sup>er</sup> juillet 2015	Recrutement en cours. Annonce de la vacance
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Assistant (gestion de l'information)	GN	1 <sup>er</sup> juillet 2015	Recrutement en cours. Avis de vacance temporaire
Section des finances et du budget	Administrative Assistant	GN	25 mai 2016	Recrutement en cours. Évaluation des candidats
Section des finances et du budget	Assistant (finances)	GN	20 mars 2016	Recrutement en cours. Entretiens achevés. Évaluation des candidats
Section des ressources humaines	Assistant chargé des ressources humaines	GN	11 juin 2016	Recrutement en cours. Avis de vacance temporaire
Section du génie et de l'entretien des installations	Électricien	GN	1 <sup>er</sup> décembre 2015	Recrutement en cours. Entretiens achevés. Évaluation des candidats

*Abbreviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.